

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU 7 Décembre 2023**

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Délibération N° 33 – 2023

OBJET : PRIX DE L'EAU 2024

L'an deux mille vingt-trois, le sept Décembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Châteaubourg, sous la présidence de **Christian ALIBERT, Président**.**

Nombre de membres en exercice : **56**

Nombre de membres présents : **33**

Qui ont pris part au vote : **35**

Date de convocation du Comité : **21 Novembre 2023**

Etaient présents : MORFIN Magali, SEIGNOBOS Éric, TAKES Karine, BASSET Fabrice, BONNEFOY Philippe, MOUNIER Maxence, ALLEMAND Bertille, ALIBERT Christian (Pouvoir de Mr THOMAS Christophe), MACHISSOT Ginette, GINE Bernard, DEVISE Stéphane (suppléant), BOUVIER Gilbert, TRACOL Germaine, BSERENI Stella, BROTTES Bernard (Suppléant), LA RUSSA Gilbert, REYNAUD Régis, DELOCHE Michel, LYONNAIS Patrice, PEYROUSE-VETTER Roselyne, CLAVERIE Jean-Yves, MORIN-PATÉ Édith (Suppléante), CHAMBON Ghislaine, BRUN Gilles, CHAMBONNET Daniel (Suppléant), CHABOUD Stéphan, LE GALL Matthieu, DIETRICH David (Pouvoir de SIMON Anne), TOURTET Lysiane, CHAREYRON André, GIBAUD Philippe, FRECHET Marcel, de TRUCHIS Michel

Etaient excusés ou absents : MIZZI Michel, JULIEN Brice, RIAILLON Jean, DROGUET Xavier, BADARD Christine, LAFAGE Stéphane, DARNAUD Mathieu, CLOUE Jacky, LEBRAT Jérôme, PICCOTTI Bernard, CIMAZ Michel, MATHIEU Clémence, CHARRETTE Joël, DURAND Gilles, BOUCHARDON Benoît, THOMAS Christophe (Pouvoir à ALIBERT Christian), GERLAND Brice, GARAYT Frédéric, PRALY Thérèse, LEBRE Gilles, SIMON Anne (Pouvoir à David Dietrich), GOUMAT Laëtitia, BRERO Laurent, TERROT-DONTENWILL Anne, COULMONT Hervé, DEFAIVRE Claude, RICOU-CHARLES Yvan, POMMARET Patrice,

Secrétaire de séance : Mme TAKES Karine

Délibération N° 33 – 2023

OBJET : PRIX DE L'EAU 2024

LE RAPPORTEUR : Monsieur ALIBERT Christian, Président.

Chaque année, le comité syndical fixe le tarif de la redevance syndicale perçue sur la facturation de l'eau potable, toujours dans le but de tendre vers une harmonisation sur l'ensemble du territoire.

Il est convenu que les tarifs AEP de l'année 2024 seraient revus de la façon suivante :

Article 1: Partie Fixe (Montant Annuel HT)

La part fixe (abonnement), harmonisée sur l'ensemble du territoire, reste stable, soit :

Partie fixe : selon le diamètre en mm du compteur de l'abonné.

Diamètre du Compteur	Tarif 2023
Inférieur ou égal à 15 mm	17.00 €
20 mm	30.70 €
25 mm	68.20 €
30 mm	68.20 €
40 mm	122.90 €
50 mm	191.20 €
60/65 mm	273.10 €
80 mm	484.80 €
100 mm	751.10 €
150 mm	1 638.80 €

Article 2 : Partie Variable (selon volume consommé)

Le tarif de la part variable est harmonisée sur l'ensemble du territoire syndical :

Part Variable	En € HT / M3 consommé
de 0 à 1800m3/an	0.6600 €
à partir 1801m3/an	0.4000 €

Article 3 : Collectivités publiques non membres du Syndicat

1. Partie fixe : selon le diamètre en mm du compteur de l'abonné.

Diamètre du compteur	Part fixe Annuelle HT
Inférieur ou égal à 15 mm	17,00 €
20 mm	30,70 €
25 mm	68,20 €
30 mm	68,20 €
40 mm	122,90 €
50 mm	191,20 €
60/65 mm	273,10 €
80 mm	484,80 €
100 mm	751,10 €
150 mm	1 638,80 €

2. Part proportionnelle aux mètres cube d'eau consommés :

Le prix de l'eau pour les ventes en gros était fixé à 0.19€/m3 en 2023. Afin d'harmoniser le prix de vente en gros avec le prix des abonnés du syndicat (0.66€ HT/m3 en 2024), il est proposé une harmonisation progressive.
Pour l'année 2024, le tarif est fixé à 0.35 € HT / m3

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge Monsieur le président de toutes les suites à donner.

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Christian ALIBERT



Transmis au contrôle de légalité le 11 Décembre 2023